

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2019

**DELIBERATION N° DEL011-19**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20190204-DEL011-19-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2019  
Date de réception préfecture : 11/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 février à dix-neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 29 janvier 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. BAH Rahim (Pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 4 février 2019)  
M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christine TISON, en date du 4 février 2019)  
M<sup>me</sup> CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 4 février 2019)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 04 février 2019)  
M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 4 février 2019)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 29 janvier 2019)  
M. GUERRE GENTON Jean-Claude (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 1<sup>er</sup> février 2019)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 4 février 2019)  
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Claude SERGENT, en date du 31 janvier 2019)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUBOIS Stéphane  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle

M. DANIEL FINAZZO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2018.**

**Rapporteur : Paul BERTHOLLET**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Il est porté à la connaissance du conseil municipal le bilan annuel des acquisitions et des ventes réalisées par la ville en 2018 (document annexé à la présente) en application de la loi n° 95-127 du 8 février 1995.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner acte de la présentation de ces éléments.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 23 voix pour et 3 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 4 février 2019.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.

**COMMUNE DE GIERES**

**ACQUISITIONS 2018**

<b>Nom du vendeur</b>	<b>Références Cadastrales</b>	<b>Surface Parcelle (s) m<sup>2</sup></b>	<b>Date Avis des Domaines</b>	<b>Date Délibération de la Commune</b>	<b>Prix Payé</b>	<b>Date acte notarié</b>	<b>Nom du notaire</b>
SAS YVES COPPA IMMOBILIER	AN 784	1447 m <sup>2</sup>	Avis tacite le 15/12/2016	16/01/2017	400 000 € HT	13/04/2018	Me KRAMPAC- DUVERNEUIL

### VENTES 2018

Nom de l'acquéreur	Références Cadastrales	Surface Parcelle m <sup>2</sup>	Date Avis des Domaines	Date Délibération de la Commune	Prix payé	Date acte notarié	Nom du notaire
SAS YVES COPPA IMMOBILIER	AN 753 - 754 - 755 - 757 - 758	391 m <sup>2</sup>	Avis le 22/12/2016 et Avis tacite le 28/12/2016	16/01/2017	428 320 €	13/04/2018	Me KRAMPAC- DUVERNEUIL
	AN 760 - 761 - 763 - 764 - 765 - 766	852 m <sup>2</sup>	Avis le 07/10/2016				
Métropole GRENOBLE- ALPES METROPOLE	AN 658	1 185 m <sup>2</sup>	/	30/10/2017	0 €	28/11/2018 et 03/12/2018	Me KRAMPAC- DUVERNEUIL

### CONSTITUTION DE SERVITUDE 2018

Nom du preneur	Références Cadastrales	Surface Parcelle	Date Avis des Domaines	Date Délibération de la Commune	Prix	Date acte notarié	Nom du notaire
/							

## **BAIL 2018**

<b>Nom du preneur</b>	<b>Adresse</b>	<b>Date Avis des Domaines</b>	<b>Date Délibération de la Commune</b>	<b>Prix</b>	<b>Date d'entrée en vigueur du bail</b>	<b>Nom du rédacteur du bail</b>
Mme FRICK	1, Allée du Moucherotte	/	Décision DEC010-18 du 28/09/18	1 266 €	05/10/2018	Jouty Immobilier